

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES par la soussignée

**QUE** le règlement numéro *006-2017-02*, règlement ayant pour objet *de modifier le règlement 006-2017, ayant pour objet le programme de revitalisation du centre-ville de Chibougamau*, a été adopté par le conseil de la VILLE DE CHIBOUGAMAU, en séance ordinaire, le 17 décembre 2018.

Avis public est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au Service du greffe à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau et qu'il entrera en vigueur le jour de la publication, conformément à la Loi.

FAIT ET DONNÉ À CHIBOUGAMAU, ce 18 décembre 2018.

---

MARIO ASSELIN, greffier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, GREFFIER de la VILLE DE CHIBOUGAMAU certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-annexé a été publié dans le journal "LA SENTINELLE", dans son édition du 19 décembre 2018.

Je certifie aussi que ledit avis a été affiché au bureau de la VILLE DE CHIBOUGAMAU, le 19 décembre 2018.

VILLE DE CHIBOUGAMAU, le 19 décembre 2018.

---

MARIO ASSELIN, greffier